



PRÉFÈTE DU PUY - DE - DÔME

Direction Départementale
de la Protection des Populations

Arrêté Préfectoral DDPP/SVSPAE N°20-074 modifiant l'arrêté N° 20-043 du 18/03/2020 modifié portant définition de zones réglementées autour de foyers de Loque américaine (*Paenibacillus larvae*)

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment le livre II ;

VU l'arrêté du 11 août 1980 modifié relatif à la lutte contre les maladies réputées contagieuses des abeilles ;

VU l'arrêté du 16 février 1981 portant application des articles 7 et 23 de l'arrêté du 11 août 1980 relatif à la lutte contre les maladies réputées contagieuses des abeilles ;

VU l'arrêté du 31 décembre 1990 relatif à la nomenclature des opérations de police sanitaire telle que prévue à l'article 4 du décret n° 90-1032 du 19 novembre 1990 ;

VU l'arrêté du 5 juin 2000 modifié relatif au registre d'élevage ;

VU l'arrêté du 30 mars 2001 modifié fixant les modalités de l'estimation des animaux abattus et des denrées et produits détruits sur ordre de l'administration ;

VU l'arrêté du 30 septembre 2004 modifié relatif à la rémunération des vétérinaires mandatés pour les opérations de police sanitaire ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2009 modifié établissant les mesures de police sanitaire applicables aux maladies réputées contagieuses des abeilles et modifiant l'arrêté interministériel du 11 août 1980 relatif à la lutte contre les maladies réputées contagieuses des abeilles ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2012 fixant le montant de l'acte médical vétérinaire en application de l'article L.203-10 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté du 29 juillet 2013 modifié relatif à la définition des dangers sanitaires de première et deuxième catégories pour les espèces animales ;

VU l'arrêté préfectoral DDPP/ SVSPAE N° 20-043 du 4 mars 2020 portant définition d'une zone réglementée autour de foyers de loque américaine (*Paenibacillus larvae*) ;

VU l'arrêté préfectoral DDPP/ SVSPAE N° 20-062 du 18 mars 2020 modifiant l'arrêté préfectoral n° 20-043 ;

VU l'arrêté préfectoral du Puy-de-Dôme DDPP/SVSPAE n° 20-073 du 3 avril 2020 portant déclaration d'infection de loque américaine dans un rucher (commune de Cournon d'Auvergne) ;

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La détection d'un nouveau foyer de Loque américaine sur la commune du CREST modifie le périmètre des zones de protection et de surveillance définies par l'arrêté n° 20-043 susvisé.

Les annexes 1A et 1B de l'arrêté n° 20-043 modifié définissant la zone réglementée sont remplacées par les annexes 1A et 1B du présent arrêté.

L'annexe 2 de l'arrêté n° 20-043 modifié fixant la liste des communes incluses dans les zones de protection et de surveillance est remplacée par l'annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale de la Préfecture, les Sous-Préfets des arrondissements de Riom et Thiers, le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme, les Maires des communes d'Aubière, Aulnat, Beaumont, Beauregard l'Evêque, Billom, Blanzat, Bouzel, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Chanat la Mouteyre, Chanonat, Chas, Chauriat, Clermont-Ferrand, Courmon d'Auvergne, Durtol, Espirat, Gerzat, La Roche Blanche, La Roche Noire, La Sauvetat, Le Cendre, Le Crest, Lempdes, Les Martres de Veyre, Malauzat, Malintrat, Moissat, Mur sur Allier, Nohanet, Orcet, Orcines, Pérignat sur Allier, Pérignat les Sarlièves, Pont du Château, Reignat, Romagnat, Royat, Sayat, St Amant Tallende, St Bonnet les Allier, St Georges sur Allier, St Julien de Coppel, St Sandoux, St Saturnin, Seychalles, Tallende, Vassel, Vertaizon et Veyre Monton sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme et affiché en mairie.

Lempdes, le 06/04/2020

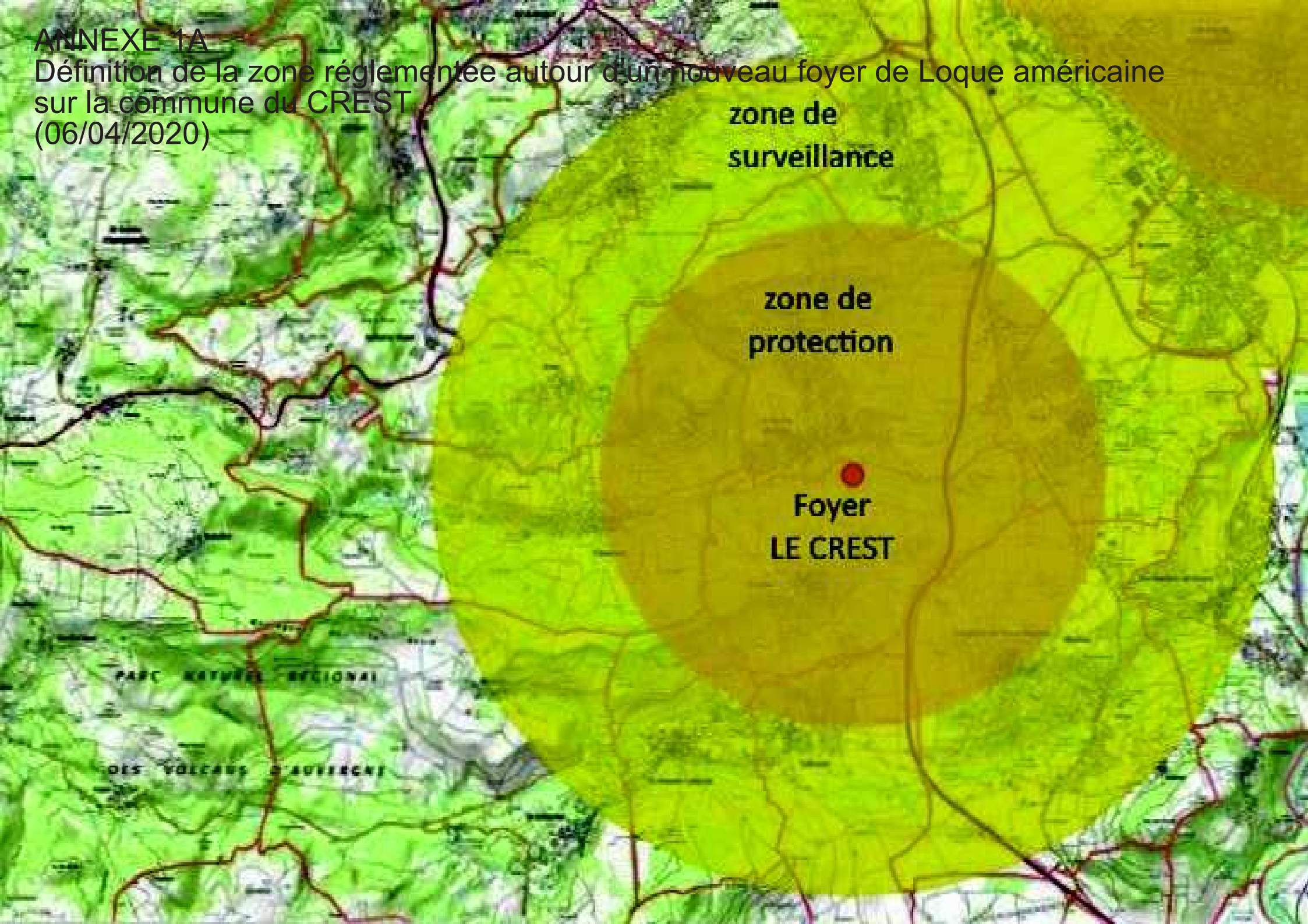
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Départemental
de la Protection des Populations

Pour le Directeur Départemental
de la Protection des Populations,
le Chef de Service adjoint,

Jean-Baptiste GUITTARD

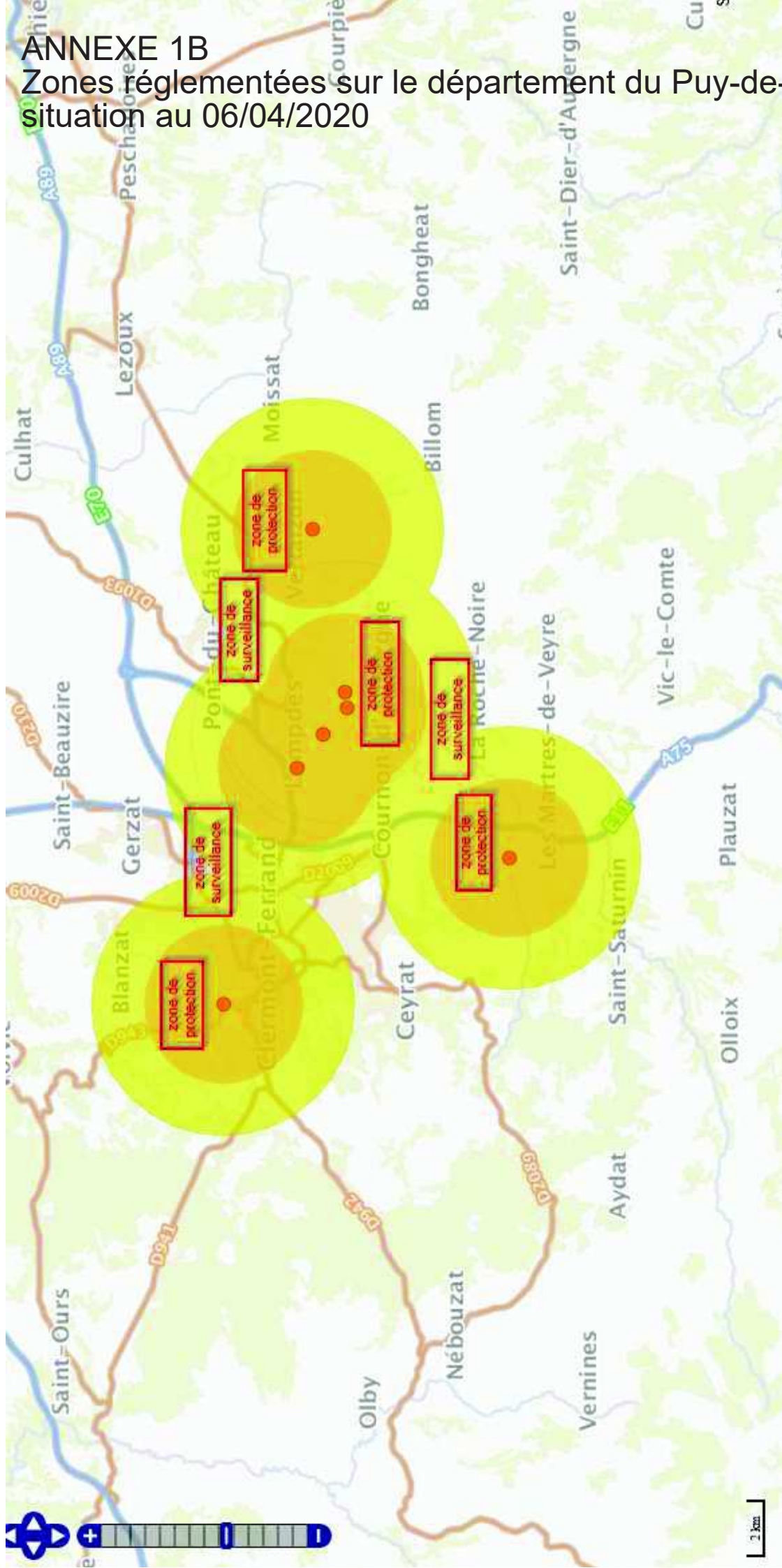
ANNEXE 1A

Définition de la zone réglementée autour d'un nouveau foyer de Loque américaine
sur la commune du CREST
(06/04/2020)



ANNEXE 1B

Zones réglementées sur le département du Puy-de-Dôme situation au 06/04/2020



ANNEXE 2

1/ Liste des communes du département du PUY-DE-DÔME incluses en **zone de protection**

COMMUNE	CODE INSEE
AUBIERE	63014
AULNAT	63019
BILLOM	63040
BLANZAT	63042
BOUZEL	63049
CEBAZAT	63063
CHAMALIERES	63075
CHANAT LA MOUTEYRE	63083
CHANONAT	63084
CHAS	63096
CHAURIAT	63106
CLERMONT-FERRAND	63113
COURNON D'AUVERGNE	63124
DURTOL	63141
ESPIRAT	63154
LA ROCHE BLANCHE	63302
LE CREST	63126
LEMPDES	63193
MOISSAT	63229
MUR SUR ALLIER (DALLET-MEZEL)	63133
NOHANENT	63254
ORCET	63262
ORCINES	63263
PERIGNAT LES SARLIEVE	63272
PERIGNAT SUR ALLIER	63273
PONT DU CHATEAU	63284
ROMAGNAT	63307
ROYAT	63308
SAYAT	63417
ST AMANT TALLENDE	63315
ST BONNET ES ALLIER	63325
TALLENDE	63425
VASSEL	63445
VERTAIZON	63453
VEYRE MONTON	63455

2/ Liste des communes du département du PUY-DE-DÔME incluses en **zone de surveillance**

COMMUNE	CODE INSEE
AUBIERE	63014
AULNAT	63019
BEAUMONT	63032
BEAUREGARD L'EVEQUE	63034
BILLOM	63040
BLANZAT	63042
BOUZEL	63049
CEBAZAT	63063
CEYRAT	63070
CHAMALIERES	63075
CHANAT LA MOUTEYRE	63083
CHANONAT	63084
CHAS	63096
CHAURIAT	63106
CLERMONT-FERRAND	63113
COURNON D'AUVERGNE	63124
ESPIRAT	63154
GERZAT	63164
LA ROCHE BLANCHE	63302
LA ROCHE NOIRE	63306
LA SAUVETAT	63413
LE CENDRE	63069
MALAUZAT	63203
MALINTRAT	63204
MARTRES DE VEYRE	63214
MOISSAT	63229
MUR SUR ALLIER (DALLEY-MEZEL)	63133
ORCET	63262
ORCINES	63263
PERIGNAT LES SARLIEVE	63272
PERIGNAT SUR ALLIER	63273
PONT DU CHATEAU	63284
REIGNAT	63297
ROMAGNAT	63307
ROYAT	63308
ST AMANT TALLENDE	63315
ST BONNET LES ALLIER	63325
ST GEORGES SUR ALLIER	63350
ST JULIEN DE COPPEL	63368
ST SANDOUX	63395
ST SATURNIN	63396
SAYAT	63417
SEYCHALLES	63420
TALLENDE	63425
VERTAIZON	63453
VEYRE MONTON	63455